



*Syndicat Intercommunal d'Aménagement,
de Rivières et du Cycle de l'Eau*

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023



Eau potable : SIEVJ



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	6
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	8
1.6.2.	Production.....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	18
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	18
3.8.	Taux de réclamations (P155.1).....	19
4.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	20
4.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	20
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



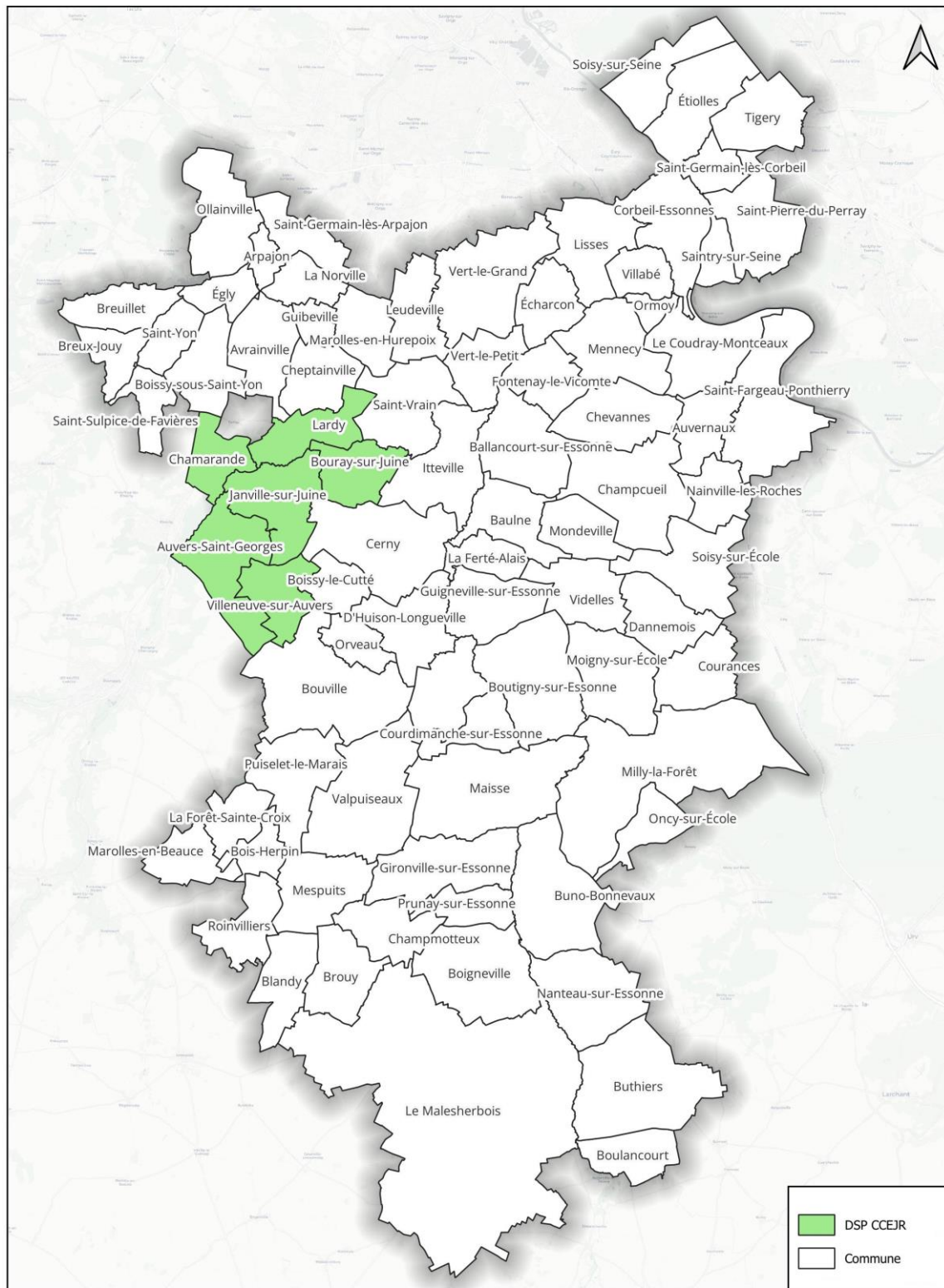
Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'eau (SIARCE)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SIEVJ
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy, Villeneuve-sur-Auvers
- Existence d'une CCSPL Oui 18/10/2024 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : juin 2009 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 02/2015 Non



EPSG:2154RGF93 v1 / Lambert-93
 IGN BDADMINEXPRESS: commune
 CartoDb light all
 Données: SIARCE

0 2,5 5 7,5 10 km

DSP CCEJR
 Commune

Signe
 Système d'Information et de Gestion Numérique de l'Environnement

Figure 1 : Périmètre de la DSP

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Concession de service public**

Nature du contrat :

- ✓ Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- ✓ Date de début de contrat : 01/07/2009
- ✓ Date de fin de contrat initial : 30/06/2024
- ✓ Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- ✓ Nombre d'avenants et nature des avenants : 6

Avenant 1 : 01/03/2014 : Intégration de la commune de Villeneuve sur Auvers au périmètre d'affermage.

Avenant 2 : 16/09/2017 : Intégration travaux de modernisation et sécurisation de la station de surpression d'eau potable de Chamarande.

Avenant 3 : 19/10/2017 : Intégration de l'usine des Closeaux, tarif, TVA, prolongation de 6 mois (jusqu'au 31/12/2024).

Avenant 4 : 25/01/2018 : Trimestrialisation des reversements, modifications contractuelles.

Avenant 5 : 07/10/2022 : La prise en compte de la TAGP, modification des modalités d'indexation de la formule.

Avenant 6 : 10/07/2023 : A la suite de la nouvelle convention d'achat d'eau (effet au 01/01/2023, entre CA Etampois Sud Essonne et le SIARCE pour alimenter les communes d'Auvers Saint Georges et Chamarande) ayant modifié les conditions d'exécution techniques et économiques de l'achat d'eau => réduction de la production par l'usine des Closeaux pour limiter les charges et ne pas augmenter le tarif de l'eau pour les abonnés

- ✓ Nature exacte de la mission du prestataire :

La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire, les relations avec les usagers du service ainsi que la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service. La continuité du service inclut notamment la mise en place d'un service d'astreinte pouvant être contacté en cas d'urgence.

La CCEJR a demandé au SIARCE la reprise de la compétence eau potable (distribution, transport et production) sur les communes Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Lardy et Villeneuve-sur-Auvers, au 1^{er} janvier 2024.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



On entend par « habitant desservi » toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **12 741** habitants au 31/12/2023 (**12 794** au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables d'une redevance à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 067** abonnés au 31/12/2023 (**5 040** au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Auvers-Saint-Georges	478	480	
Bouray-sur-Juine	858	860	
Chamarande	457	459	
Janville-sur-Juine	806	814	
Lardy	2 193	2 204	
Villeneuve-sur-Auvers	248	250	
Total	5 040	5 067	0,5%

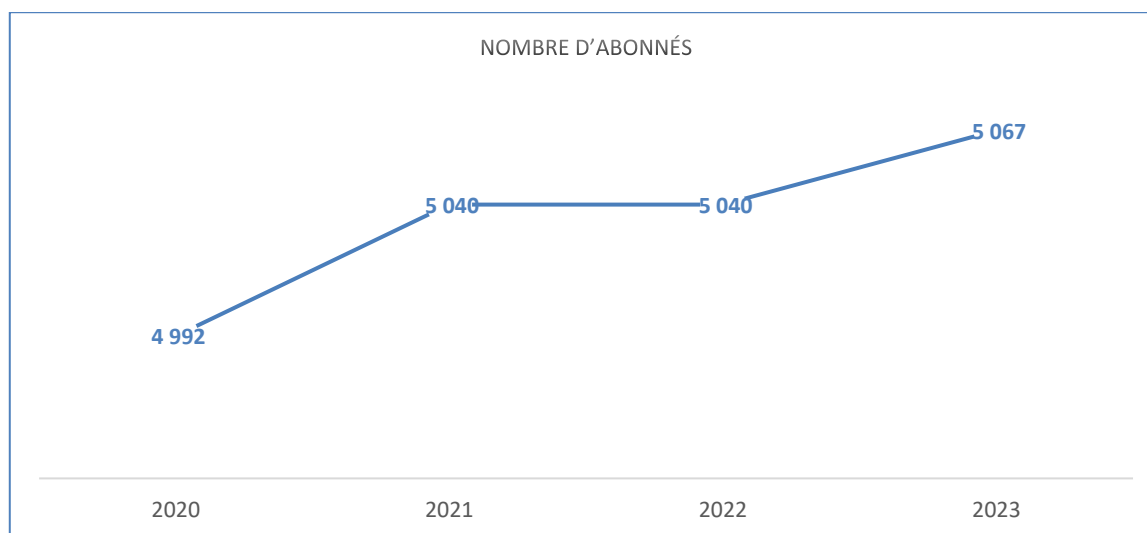


Figure 2 : Evolution du nombre d'abonnés

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **46,92** abonnés/km au 31/12/2023 (**46,72** abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,51** habitants/abonné au 31/12/2023 (**2,54** habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **108,78 m³/abonné** au 31/12/2023. (**103,22 m³/abonné** au 31/12/2022).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **359 800 m³** pour l'exercice 2023 (**561 702** pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m ³ /j	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
CAPT.LES CLOSEAUX (JANVILLE)		2 800	561 702	359 800	
Total			561 702	359 800	-36 %

L'activité de l'usine des Closeaux est réduite depuis le 2^{ème} semestre 2023. L'usine sera principalement sollicitée lors des périodes d'étiage de la rivière Essonne, ainsi qu'en secours en cas de difficultés sur les autres ressources.

Les volumes mis en distribution sont répartis comme suit :

- Achat d'eau au SIARCE - Grand Hurepoix : 55%
- Achat d'eau à la CAESE : 30%
- Production par l'usine des Closeaux : 15%

1.5.2. Achats d'eaux brutes

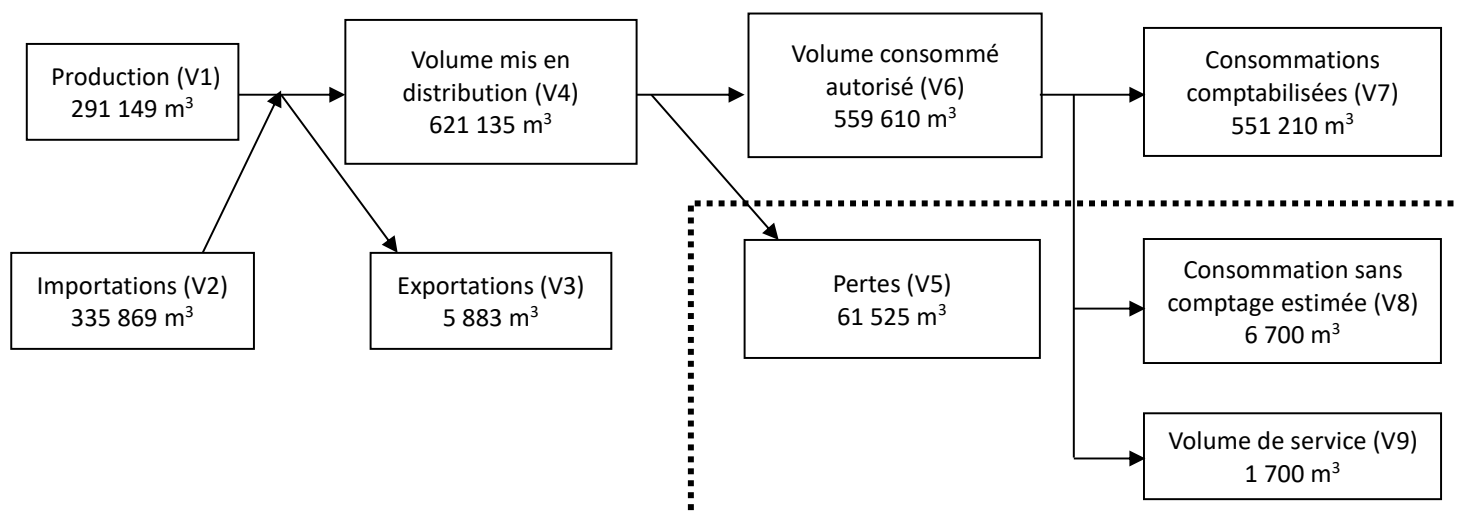


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³
	0	0
Total	0	0

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Capacité de traitement
Usine de traitement des Closeaux	140 m ³ / h

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
CAPT.LES CLOSEAUX (JANVILLE)	434 617	291 149	-33%	63
Total du volume produit (V1)	434 617	291 149	-33%	63

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SIARCE (Hurepoix)	0	99 648		
CAESE Plateau de Beauce	187 656	236 221		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	187 656	335 869	79%	60

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	510 476	537 973	
Abonnés non domestiques	10 068	13 237	
Total vendu aux abonnés (V7)	520 544	551 210	6%
Total vendu à d'autres services (V3)	6 638	5 883	-11,4%

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	6 700	6 700	0 %
Volume de service (V9)	1 700	1 700	0 %

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	528 650	551 210	4,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **108 kilomètres** au 31/12/2023 (107,88 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants (tarifs des 6 communes) :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,89 €/m ³	0,94 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	48,68 €	54,88 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0015 €/m ³	1,1293 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m ³	0,1350 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

Délibération du **18/12/2023** effective à compter du **01/01/2024** fixant les tarifs du service de l'eau potable.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	
Part proportionnelle	106,80	112,80	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	106,80	112,80	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	48,68	54,88	
Part proportionnelle	120,18	135,52	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	168,68	190,40	
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	16,20	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	
VNF Prélèvement :	---	---	
Autre :	---	---	
TVA	15,85	20,075	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	77,05	81,87	
Total	338,74	385,075	
Prix TTC au m³	2,96	3,21	8,4%

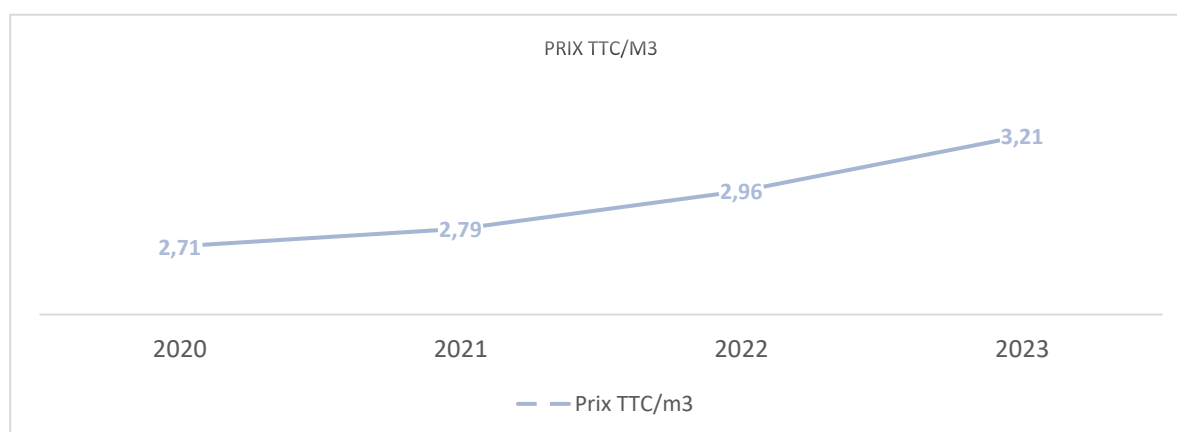


Figure 3: Evolution du prix du service € TTC pour 120 m³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **557 093 m³/an** (527 182 m³/an en 2022).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €
Redevances	390 085
Divers RODP antennes tél	15 731
Total des recettes en €	405 816

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 €	Exercice 2023 €
Recettes liées à la facturation du service	730 277	892 759
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	733 544	866 819
dont variation de la part estimée sur consommations	-3 267	25 940
Ventes d'eau à d'autres services publics	6 072	6 734
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	6 271	5 764
dont variation de la part estimée sur consommations	-199	970
Autres recettes liées à l'exploitation du service	766 909	929 969
dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)	15 280	15 238
Total exploitation du service	751 629	914 731
Travaux attribués à titre exclusif	110 764	78 127
Produits accessoires	85 986	8 704
Total des recettes en €	948 379	1 001 562

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	30	0	28	0
Paramètres physico-chimiques	58	0	37	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	86,1 %	90,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,59	14,13
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	84,5 %	88,74 %

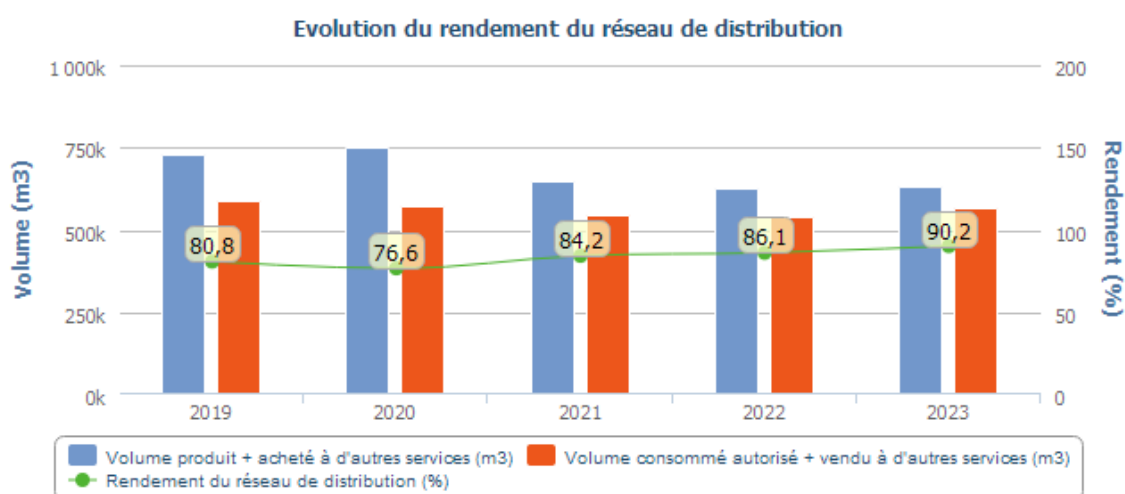


Figure 4 : Evolution du rendement du réseau

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,8 m³/j/km** (2,4 en 2022).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **1,6 m³/j/km** (2,2 en 2022).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Km de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,081	0,555	0,06	0,32	0,5

Au cours des 5 dernières années, **1,516 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,28%**.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60%** (60% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 6 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (5 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,18 pour 1 000 abonnés (0,99 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2022).

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Seules les factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite sont prises en considération. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	11 170	15 788
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	1 237 947	1 324 729
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	0,9	1,19

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 1,19% (0,9 en 2022).

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 2,96 pour 1000 abonnés (2,78 en 2022).

4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance.

35,86 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 794	12 741
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,96	3,21
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,1%	90,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,4	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,2	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	0,19%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0001
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,99	1,18
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0,8
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,9%	1,19%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,78	2,96